

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Recharge sédimentaire en basse Durance sur les secteurs de Puyvert et Charleval

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau : >> travaux dans le lit mineur conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers d'un cours d'eau, et de nature à détruire les frayères	IOTA rubrique 3.3.5.0 "Travaux ayant pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques" : - 7° Reméandrage et remodelage hydromorphologique - 8° Recharge sédimentaire du lit mineur - 11° a) Opération de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques prévue dans un SDAGE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour chacun des sites (Puyvert et Charleval), le projet de recharge sédimentaire consiste à ré-injecter dans le lit mineur des matériaux déjà présents mais non disponibles pour le transit sédimentaire car situés sur des bancs perchés, non mobilisés lors des crues décennales.

Il s'agira d'interventions mécaniques consistant à prélever des matériaux sur la partie supérieure de bancs de graviers perchés, et de recharger le lit à proximité, directement dans le bras vif.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet de recharge sédimentaire est issu d'une ambitieuse politique de restauration de la Durance, déclinée dans le Contrat de rivière Val de Durance 2007-2017, le Document d'objectifs Natura 2000 de la Durance et le SDAGE Rhône Méditerranée.

Les aménagements hydroélectriques et les extractions de graviers dans le lit mineur ont généré un important déficit des apports et du transport sédimentaire, provoquant une très forte dégradation des écosystèmes duranciens (incision, rétrécissement et fixation du lit, déconnexion des ripisylves...) accentuée par les essartements réguliers du lit.

La recharge sédimentaire a pour principe de remobiliser des terrasses latérales ou des bancs perchés au sein du lit mineur afin de remettre en mouvement les matériaux qui les constituent lors des crues. Elle contribuera au bon fonctionnement du lit de la Durance, en accentuant la trajectoire vers plus de typicité biologique des rivières dynamiques en tresses, dont 50% ont été perdues en 2 siècles à l'échelle du bassin du Rhône. Par ailleurs, localement dans les secteurs morphologiquement perturbés, la recharge sédimentaire permettra également d'amorcer une correction de dysfonctionnements et ainsi rendre des tronçons plus rapidement fonctionnels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sur le site de Puyvert, le chantier pourra se dérouler selon les étapes suivantes :

- travaux préparatoires : balisage et mise en défens des éventuelles zones sensibles, réalisation des pistes d'accès et installations de chantier, mise en place d'un passage busé provisoire sur le bras vif.
- travaux de terrassements : déblaiement de 100 000 m³ de matériaux sur le banc rive gauche (pk moyen 238), recharge de la totalité du volume prélevé dans le bras vif en amont (pk moyen 237,2). La mise en œuvre des matériaux dans le lit sera réalisée par demi-bras pour assurer une libre circulation des espèces piscicoles. Un merlon central longitudinal sera mis en œuvre à l'avancement dans le tronçon de bras vif à recharger pour que le chantier puisse se dérouler en eaux mortes (sans courant). Une ancienne tête d'épi sera supprimée en amont du banc (point dur bloquant la mobilité de la rivière).
- démontage des ouvrages provisoires et remise en état du site.

Sur le site de Charleval, le chantier pourra se dérouler selon les étapes suivantes :

- travaux préparatoires : balisage et mise en défens des éventuelles zones sensibles, réalisation des pistes d'accès et installations de chantier, creusement d'un chenal de dérivation temporaire en amont des zones de terrassement, mise en place d'un passage busé sur le chenal de dérivation, mise en place de dispositifs de batardage pour que le chantier puissent se dérouler le plus à sec possible et pêche de sauvegarde dans la zone de mise à sec.
- travaux de terrassements : déblaiement de 100 000 m³ de matériaux sur le banc rive gauche (pk moyen 244,7), recharge dans le bras vif du méandre (pk moyen 244,7). La mise en oeuvre des matériaux dans le lit sera réalisée de l'amont vers l'aval, et de la rive gauche vers la rive droite, pour assurer une libre circulation des espèces piscicoles dans les zones profondes ne pouvant bénéficier d'une pêche de sauvegarde.
- démontage des ouvrages provisoires et remise en état du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les projets de travaux ne comprennent pas de phase d'exploitation à proprement parler.

Une fois les travaux réalisés, les crues successives permettront au lit d'évoluer et de se redynamiser pour tendre vers un état plus fonctionnel. Un suivi écologique et morphologique important sera réalisé à moyen-long terme (5-10 ans) pour évaluer les effets des travaux. L'analyse des chroniques de crues en Durance permet d'espérer d'avoir des crues morphogènes dans ce laps de temps.

Un partenariat avec la MRE (Maison régionale de l'Eau) a été mis en place afin de garantir à l'issue des travaux dans l'attente des premières crues morphogènes, des conditions d'écoulement propices aux espèces piscicoles. Ainsi, à l'étiage avant les premières crues, les écoulements du bras vif sur les deux sites ne seront pas sensiblement modifiés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

Toutefois, il est soumis à :

- déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement,
- évaluation d'incidence Natura 2000 au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Sur le site de Puyvert :	
Volume total déplacé :	100 000 m3
Surface et profondeur maximale de déblais sur le banc perché :	220 000 m2 ; 1,4 m
Linéaire, largeur moyenne et hauteur maximale du volume rechargé dans le bras vif :	1200 ml ; 70 ml ; 1,8 m
Sur le site de Charleval :	
Volume total déplacé :	110 000 m3
Surface et hauteur max de déblais sur le banc perché (chenal de dérivation inclus) :	80 000 m2 ; 1,9 m
Linéaire, largeur moyenne et hauteur max du volume rechargé dans le bras vif :	500 ml ; 70 ml ; 3,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site de Puyvert : Durance entre les pK 236,6 et 238,4 ; sur les communes de Puyvert et La Roque d'Anthéron

Site de Charleval : Durance entre les pK 244,4 et 245 ; sur les communes de Puget, La Roque d'Anthéron et Charleval

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 20' 51" E Lat. 43 ° 42' 59" N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 15' 27" E Lat. 43 ° 44' 43" N

Communes traversées :

Sur le site de Puyvert : Puyvert et La Roque d'Anthéron

Sur le site de Charleval : Puget, La Roque d'Anthéron et Charleval

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project components and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF I (930012395) : La Basse Durance, de la Roque hauturière au barrage de Mallemort • ZNIEFF II (930020485) : La Basse Durance
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral de biotope FR3800161 Lit de la Durance, lieu-dit Restegat
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Luberon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • La Durance Vauclusienne (84CEN0296) • Basse Durance du plan d'eau de la Roque d'Anthéron au barrage de Mallemort (13TDV067)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En rive droite : Puyvert et Puget (PPRI approuvés) En rive gauche : La Roque d'Anthéron, Charleval (PPRI approuvés)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les PPR les plus proches sont : - Site de Puyvert à environ 6 km du PPR du captage du grand couturas (84), et à environ 1,5 km du PPR d'un captage de la Roque d'Anthéron. - Site de Charleval à environ 3,5 km du PPR d'un captage de la Roque d'Anthéron.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• ZPS FR9312003 La Durance • ZSC FR9301589 La Durance
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réhausse de la ligne d'eau au droit des zones de recharge sera trop faible pour avoir une incidence sur le niveau piezométrique à l'échelle de la basse Durance. Localement, en recherchant le profil d'équilibre, la réhausse de la nappe d'accompagnement pourra permettre aux boisements rivulaires et zones humides annexes d'être plus en contact avec l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse préalable des enjeux écologiques déjà réalisée, complétée par des inventaires exhaustifs de mars à août permettront de maximiser les gains écologiques et d'affiner les éventuels évitements nécessaires en phase chantier grâce à la prise en compte d'un état écologique le plus actuel possible. Les travaux seront réalisés dans une logique d'évitement à tout prix. Compte tenu des vitesses de recolonisation de ce type de milieu très résilient, le gain attendu en terme de biodiversité est sans commune mesure avec les éventuels micro-impacts résiduels en phase chantier, qui ne sauraient être que temporaires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire d'une remise en cause de l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000, ce projet inscrit comme action prioritaire du DOCOB Natura 2000 vise à restaurer la fonctionnalité de la rivière, garante de l'état de conservation des espèces de milieux dynamiques ayant justifiées la désignation du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une restauration éco-morphologique, les incidences du projet ne seront pas négatives pour les autres zones sensibles. L'avis du conseil scientifique du SMAVD n'est pas formellement requis pour les travaux de restauration dans les zones couvertes par un arrêté de protection de biotope. Il est néanmoins associé à ce projet ambitieux. Les caractéristiques d'écoulement de la rivière et sa morphologie sont amenées à évoluer de façon plus naturelle après les travaux, au gré des crues.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Barrage de Cadarache
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation Les installations de chantier (dont zone de parcage des engins) seront situées hors des eaux en cas de crue. L'analyse des impacts sur l'écoulement des crues met en évidence : - sur le site de Puyvert : réduction des surfaces inondées en aval au droit des zones à enjeux, faible augmentation dans des zones sans enjeu. - sur le site de Charleval : réduction des surfaces inondées en rive droite, absence d'impact en rive gauche
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier générera des déplacements externes pour les amenées et replis de matériel (10-15 camions par site) puis pour les livraisons de carburant (1 camion quotidiennement par site). Les effets sur le trafic à l'échelle communale seront très faibles. Pour les déplacements internes aux chantiers (transport entre les zones de déblais et remblais), les effets seront réduits par des mesures environnementales de bon fonctionnement de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier sera susceptible de générer du bruit, lié à la circulation d'engins classiques de BTP (tombereaux, pelles, bulldozers). Le site de Puyvert est susceptible d'être concerné par de faibles nuisances sonores, issues de la proximité à la RD561.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour chaque site, la recharge des matériaux sera réalisé sans compactage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier sera susceptible de générer des émissions lumineuses, liées à l'allumage des feux d'éclairage des engins, rendu nécessaire pour la sécurité en début ou en fin de journée .</p> <p>Les effets seront faibles et temporaires, et réduits par des mesures environnementales de bon fonctionnement de chantier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier sera susceptible de générer des émissions atmosphériques, liées à la circulation des engins sur le chantier (gaz d'échappement).</p> <p>Les effets seront faibles et temporaires, et réduits par des mesures environnementales de bon fonctionnement de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier sera susceptible de générer des déchets, mais leur gestion sera suivie scrupuleusement, conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les évolutions attendues de la morphologie du lit resteront dans les limites du domaine public fluvial actuel (espace non cadastré).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu de la dynamique alluviale de la Durance, qui fait évoluer les milieux chaque année, il sera procédé à un inventaire naturaliste pour chaque site de mars à août 2021 pour disposer de la meilleure vision des enjeux écologiques présents, juste avant le démarrage des travaux. Les résultats de ces inventaires et, le cas échéant, la mise à jour des mesures ERC seront partagés et discutés avec les services instructeurs dans le cadre d'un comité de suivi environnemental.

En phase chantier, il sera mis en place les mesures suivantes :

- évitement des impacts sur les espèces et les habitats d'espèces à enjeux (balisage et mise en défens, pêche de sauvegarde, respect du calendrier écologique, suivi environnemental de chantier, ...),
- gestion des eaux de la Durance pour éviter les impacts sur le milieu aquatique (mise à sec des zones de travaux, réduction des MES, recharge dans le bras vif avec des matériaux du site, ...),
- gestion du risque inondation (plan de gestion en cas de crue, surveillance météo),
- gestion des plantes invasives,
- gestion des déchets et pollutions accidentelles pour éviter tout transfert de pollution des eaux et des sols.

En phase aménagée, le projet ne sera pas de nature à impacter l'environnement (pas de phase d'exploitation).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'un projet de restauration écologique, inscrit comme action prioritaire du site Natura 2000 de la Durance, la rédaction d'une évaluation environnementale n'apporterait aucune valeur ajoutée aux analyses déjà réalisées et aux investigations à venir avant et après travaux. Par ailleurs, les sujets concernant les zones humides, les eaux superficielles ou le risque inondation seront traités de façon précise et détaillée dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Des annexes complémentaires sont transmises pour améliorer la compréhension du projet et développer les réponses indiquées aux volets 5, 6.1 et 6.4 du présent Cerfa (annexe 7 à 9) :

- 7. Contexte général du projet de recharge sédimentaire en Durance
- 8. Compléments de réponses au volet 5
- 9. Compléments de réponses aux volets 6.1 et 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mallemort

le, 23 février 2021

Signature



Le Président,

Yves WIGT

